

Réunion de Conseil Municipal **du 3 juillet 2006**

Etaient présents : P.BOREL JL.THOMAS, C.LEGENDRE, G.RIPEAUX, H.DAN; A.BREUER, R.LELIEVRE, T.GL'ILLOUARD, C.PICHEREAU, D.LEBRETON, L. BELLIOT, F.NORMAND

Absents excusés : S.TRETON, J.RI. GUENET-PECATE

Avis du Conseil Municipal sur le Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) **se reporter aux feuilles ci-jointes,**

Le Conseil Municipal émet un avis réservé pour les motifs suivants :

- *ce projet ne permet pas d'assurer l'approvisionnement régulier en eau de la Mayenne,*
- *par ailleurs, il ne permet pas la possibilité de créer des plans d'eau. Or, il nous semble nécessaire de créer un plan d'eau à St Calais du Désert de 2 à 5 hectares maximum, hors du cours d'eau de La Mayenne, sur les terrains propriété du Département suite à l'abandon du projet de retenue d'eau sur cette commune, pour permettre d'y développer une activité touristique orientée vers la pêche et ainsi valoriser la Vallée de La Mayenne,*
- *il nous semble nécessaire de maintenir une réserve foncière publique car il ne peut être préjugé de l'avenir.*

Vente de terrain à la Communauté de Communes des Avaloires (une partie du terrain situé après le cimetière),

Le Conseil Municipal accepte de céder à la Communauté de Communes des Avaloires une partie (environ mètres carrés) de la parcelle cadastrée section I n° 95 au prix de 0,80 € le mètre carré (parcelle située près du cimetière). Le terrain vendu à la Communauté de Communes des Avaloires permettrait la construction d'un atelier relais ou d'autres constructions professionnelles privées. Les frais de géomètre et d'acte notarié restant à la charge de l'acquéreur.

Etude du projet de la DDE pour l'aménagement du carrefour place de l'église,

Après étude du projet, le Conseil Municipal l'approuve en partie mais apporte quelques modifications :

- *la rue qui mène à la Boulangerie sera à sens unique,*
- *création de 2 nouveaux passages piétons et suppression du passage piéton près du bar tabac,*
- *construction d'un trottoir à l'angle du bar tabac protégé par une barrière (afin de bien déterminer l'emprise sur la voie actuelle nécessaire des essais à l'aide de plots seront réalisés)*
- *matérialisation par revêtement résine du « haricot » près du monument aux morts (afin de bien situer l'endroit le plus adapté des essais à l'aide de plots seront effectués)*
- *le Stop proposé par la DDE à l'angle du bar tabac n'est pas retenu*

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques (3^{ème} phase),

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour s'inscrire au programme d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques (3^{ème} phase) sur la rue du stade.

Questions diverses :

- *étude zonage de l'assainissement : Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de couvert végétal nécessaires sur les parcelles qui seront retenues pour l'épandage des boues de la station d'épuration.*
- *Vente d'une portion de chemin rural (1 are 27 centiares) à M. Christian PICHEREAU au prix de 0,10€ le mètre carré. Les frais d'enquête publique et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.*

A Lignières-Orgères, le 4 juillet 2006

Le Maire,

Pascal BOREL